

15 FÉDÉRATIONS RÉGIONALES,

UN SAVOIR-FAIRE ACQUIS DEPUIS 15 ANS :

ACCOMPAGNER LES MSP AUJOURD'HUI ET DEMAIN

AUJOURD'HUI...



Un accompagnement personnalisé et pérenne

Votre fédération régionale du mouvement AVECsanité (voir carte en page 4) propose une intervention personnalisée de facilitation par un binôme (professionnel de santé, chargé d'accompagnement...).

L'intervention s'adresse à tous les professionnels de santé engagés dans un projet d'exercice coordonné – quel que soit le niveau de maturité du projet – pour être accompagnés tout au long de celui-ci.

Au niveau régional, les interventions individuelles, collectives ou le suivi des équipes sont réalisés par le ou la chargée d'accompagnement. La fédération régionale aide à l'installation de l'équipe avec divers leviers, en particulier :

- elle met en place des accompagnements de proximité ;
- elle assure le lien avec l'ARS* et la CPAM ;
- elle collabore avec les partenaires locaux, les facultés, les dispositifs de recherche et les structures en santé publique ;
- elle aide au choix et à l'usage d'un système d'information partagé adapté à l'équipe ;
- elle recense les besoins concernant l'ACI*.

→ Elle peut également accompagner l'utilisation optimisée des outils et appuyer la démarche qualité.



Une boîte à outils

Certaines fédérations régionales du mouvement AVECsanité mettent à disposition des documents réunis en boîte à outils :

- des fiches pratiques ;
- des fiches outils ;
- des guides d'accompagnement ;
- des retours d'expériences...

Et bien d'autres outils auxquels se référer pour monter son projet.

Ces outils sont accessibles simplement en adhérant à la fédération régionale !

ET DEMAIN...

Garantir et renforcer l'esprit initial de la MSP



- Conserver deux médecins par MSP dont au moins un présent physiquement et allonger à trois ans le délai pour reconstituer le nombre minimal de professionnels médicaux et paramédicaux en cas de départ de l'un d'entre eux.
- Droit d'option : donner à l'équipe des moyens pérennes d'embaucher des auxiliaires médicaux et/ou des infirmiers référents, des infirmiers de santé publique, des assistants médicaux, des médiateurs en santé, des travailleurs sociaux selon les objectifs du projet de santé.

Simplifier la SISA



Limiter la responsabilité des associés de la SISA* (la structure juridique qui porte la maison de santé) à leur apport personnel.

- Actuellement, la SISA emprunte au droit commun des sociétés civiles son régime de responsabilité. Les associés sont personnellement responsables des dettes de la société, sans mécanisme de protection. Le risque est de conduire à un désengagement progressif des professionnels face au poids financier que représente la mise en place de la société.

Promouvoir une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la participation des patients



Accompagner les MSP, grâce aux fédérations régionales du mouvement AVECsanité, dans une montée progressive en qualité des maisons de santé.

- Formations, webinaires, journées régionales : les fédérations contribuent à construire et faire vivre le projet de santé avec les patients. Elles promeuvent un usage intelligent et pluripro des systèmes d'information. Elles soutiennent à l'intégration des pratiques avancées dans un projet d'équipe. En toute sécurité pour le patient et l'équipe, elles encouragent à l'accès direct, au déploiement des protocoles de coopération, et plus généralement au partage de compétences.



Favoriser l'émergence des équipes MSP

- La fonction de coordination doit être financée dès la rédaction du projet de santé d'une MSP.
- Les équipes de soins primaires peuvent être la première marche vers une maison ou un centre de santé. Pour ce faire, elles doivent bénéficier d'un cahier des charges national qui les engage à devenir une maison de santé dans les 2 ans maximum.

DONNER DES MOYENS DE DÉVELOPPEMENT !



On connaît l'équation !

Depuis 15 ans les fédérations du mouvement AVECsanité ont montré leurs capacités à accompagner les MSP et dépasser le nombre de 2250 MSP. Pour atteindre 4000 MSP, il est indispensable de renforcer les moyens de chaque fédération régionale partout en métropole et en outre-mer.

Pour cela, il est nécessaire :

- d'avoir au moins un chargé de développement par département, dans chaque fédération régionale (en juin 2023, ils étaient environ 60) ;
- de développer des financements sur des objectifs collectifs de santé publique ;
- de financer des MSP plus matures pour leur mission d'intérêt général de MSP tremplin vers des MSP têtes-de-ponts dans un désert en santé ;
- d'accueillir au sein d'une MSP tremplin des professionnels de santé proches géographiquement ;
- de laisser le temps à la MSP tête de pont de se constituer en SISA et, à terme, de prendre son autonomie.

Une contractualisation assumée politiquement

Mettre en place les incitations financières et organisationnelles pour encourager les professionnels de santé à rejoindre ces équipes :

- financer des équipements et du bâti, renforcer les forfaits et l'ACI MSP pour le fonctionnement, appui au financement des fonctions de coordination et de gestion d'équipe ;
- ouvrir des conférences des financeurs locaux pour des investissements plus ciblés des collectivités locales, pas seulement en zones déficitaires.

Une formation des professionnels dans les MSP

- Repenser la formation initiale des professionnels de santé avec des modules pluriprofessionnels ;
- faire des MSP un lieu de stage reconnu dans la formation des professionnels de santé dès la rentrée de septembre 2024.

Proposer des financements pérennes au forfait pour les MSP

Les MSP y sont prêts :

- ouvrir une forfaitisation prenant en charge le travail des équipes (maisons et centres de santé) pour les maladies chroniques et les consultations non programmées en valorisant les protocoles de coopération avec accès direct des patients vers un professionnel de l'équipe de proximité autre que médecin généraliste ;
- permettre le forfait d'équipe et le tiers payant intégral (AMO* et AMC*) pour les rendez-vous de prévention aux âges clefs de la vie.

Rendre la gouvernance plus efficiente

- Reconnaitre à la fédération nationale AVECsanité un rôle de signataire dans les négociations interprofessionnelles concernant les MSP, de type ACI.

AVECSANTÉ, UN MOUVEMENT FÉDÉRÉ ET ASSOCIATIF



Avec nos 15 fédérations régionales, nous accompagnons les équipes de soins primaires (ESP) et leur forme structurée en maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), y compris dans les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

*ACI : accord conventionnel interprofessionnel / AMO : assurance maladie obligatoire / AMC : assurance maladie complémentaire / ARS : agence régionale de santé / SISA : société interprofessionnelle de soins ambulatoires